

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 19 février 2024

PRESENTS :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

EXCUSE-ES :

FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie.

ABSENT :

KOCIOU Guillaume.

SECRETARE DE SEANCE : MAILLARD Valérie

Affichage convocation : 12/02/2024

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h48.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

2024-001 Re-facturation des frais du personnel - Accompagnatrice de bus scolaire

Pour la rentrée 2022-2023, la part communale de l'accompagnatrice de bus est de 5 694,55 € pour 8 enfants. Le coût par enfant est donc de 711,82 €. 3 enfants de Condes de moins de 6 ans ont été pris en charge par notre accompagnatrice de bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le montant de 2 135,46 € à refacturer à la commune de Condes.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-002 Réactualisation de délibération 2022-044 - Demande de DETR pour les travaux de prolongation du réseau d'eau potable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le nouveau plan de financement :

Montant total des travaux : 26 410,00 €

Demande de subventions :

DETR : 7 923 €

DST : 6 185 € (Demande de paiement en cours)

Autofinancement : 12 302 €

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-003 Réactualisation de délibération 2022-046 - Demande de DETR pour les travaux de DECI rue de Lantenne - Camping

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le nouveau plan de financement :

Montant total des travaux : 36 712 €

Demande de subventions :

DETR	: 11 013,60 €
DST	: 8 220,00 € (Déjà reçu)
Fonds de concours de Tecom	: 8 739,20 €
Autofinancement	: 8 739,20 €

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-004 Travaux de l'Eglise 2024-25

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants : Rénovation de la chapelle communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de Monsieur Le Maire et ATTRIBUE la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;
- PREND note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 11 395.00 € HT pour une mission comprenant les éléments APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 102 255.00 € HT ;

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-005 Reprise de concession en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des

- concession délivrée en 1942, sous le n° B10 à M. LAUDON
 - concession délivrée en 1903, sous le n° B11 à Mme JEANTET
- dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon ont été constatés à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-006 Renouvellement convention DITIC avec le SIDEC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité RENOUVELLE la convention DITIC avec le SIDEC.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-007 Adhésion au réseau des Communes Forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne SOUHAITE pas ADHERER au réseau des Communes forestières.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-008 Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts. L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.
- FIXE le taux de l'exonération à 50 %.

Vote :	pour :	4	contre :	3	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-009 Soutien de l'emploi à l'ONF

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers concernant la situation de l'emploi à l'Office national des forêts.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité déplore cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité des services rendus.

En conséquence, le conseil municipal décide :

- De soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers
- Demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-010 Attribution de subventions

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- n'APPROUVE pas l'attribution d'une subvention à l'association Secours Populaire Français
- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Tennis Club Dortan-Lavancia pour un montant de 40 € par enfants soit un total pour 7 enfants de Chancia de 280,00 €.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-011 Course du Coeur - Transform

L'association Trans-Forme renouvelle l'organisation de la Course du Cœur « Paris/Bourg Saint-Maurice – les ARCS », du 20 au 24 mars 2024.

La Course du Cœur est une course à pied symbolique et solidaire sans classement qui réunit plus de 320 coureurs pour un parcours de 750 km en relais non-stop pendant 4 jours et 4 nuits.

La Course du Cœur a prévu de stationner environ une à deux heures dans la commune de Chancia lors du stationnement de son étape le samedi 23 mars 2024.

A cette occasion, l'association Trans-Forme sollicite l'autorisation de stationnement sur le parking de la place du four, ainsi que l'utilisation des toilettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le stationnement sur le parking devant la place du four et l'utilisation des toilettes à titre gratuit.

Vote :	pour :	7	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2024-012 Rapport L2122-22 du 24 mars 23 au 9 février 2024
Le conseil municipal PREND ACTE du rapport L2122-22 du CGCT.

Fin de séances : 20h38

A Chancia, le 19/02/2024

La secrétaire de séances



Le Maire

Robert BONIN

